

## **PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue par vidéoconférence enregistrée à huit clos le 2 février 2021, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Présents :

monsieur Marc-Olivier Labelle, maire  
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,  
monsieur Michel Saint-Jacques, conseiller district #3,  
madame Catherine Lapointe, conseillère district #4,  
monsieur Marc Bertrand, conseiller district #5,  
monsieur Michel Larente, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : madame Marie-Pierre Chalifoux, conseillère district #2,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

### **1.1**

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

### **2.**

**2021-02-R016**

#### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 2 FÉVRIER 2021**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

### **3.1**

**2021-02-R017**

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 12 JANVIER 2021**

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur Michel Larente,  
appuyé par monsieur Marc Bertrand

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**4.1**

**CORRESPONDANCE**

Dépôt de la correspondance du mois de janvier 2021.

**4.2**

**2021-02-R018**

**AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE SIGNER TOUS LES DOCUMENTS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MELCC) pour procéder au contrôle des insectes piqueurs;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Benoît Grimard à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la loi sur la qualité de l'environnement, y compris l'attestation d'exactitude.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

*c. c. Mme Stéphanie Moreau, GDG environnement  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier*

**4.3**

**2021-02-R019**

**RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021**

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

5.

**1ER PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 10 pour se terminer à 19 h 10.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

6.1

2021-02-R020

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par monsieur Marc Bertrand, appuyé par monsieur Michel Larente et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 13 janvier 2021 au 2 février 2021, totalisant 106 210.10 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

6.2

**DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES**

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 13 janvier 2021 au 2 février 2021 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 14 620.28 \$.

6.3

**DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER**

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2021**

Rapport budgétaire au 31 janvier 2021

6.5

2021-02-R021

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DES LUTINS DU PÈRE NOËL DE SAINT-ANDRÉ**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière des Lutins du Père Noël de Saint-André, organisme à but non lucratif, en date du 12 janvier 2021 ;

CONSIDÉRANT que les Lutins du Père Noël organise la parade, le dépouillement de l'arbre de Noël pour les enfants de Saint-André-d'Argenteuil et aide aussi différents organismes de la municipalité ;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

Que le conseil municipal autorise une aide financière d'une somme de 2 000 \$ aux Lutins du Père Noël de Saint-André.

D'imputer cette dépense au fonds GENS, poste budgétaire 02 701 90 971.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Madame Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité  
Les Lutins du Père Noël, M. Philippe Bonami, secrétaire*

**6.6**

**2021-02-R022**

**LISTE DES DONNS VERSÉS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES SANS BUT LUCRATIF**

CONSIDÉRANT qu'il existe une liste visant le montant accordé pour les demandes de dons auprès de la Municipalité depuis le 5 mai 2020 sous la résolution numéro 2020-05-R099;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal désire actualiser et remplacer cette liste et que celle-ci sera révisée sur demande du Conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Michael Steimer,  
appuyé par monsieur Michel Larente

et résolu :

D'adopter à compter du 2 février 2021 la liste suivante, à savoir :

**Liste des dons versés aux organismes communautaires sans but lucratif**

<b>Nom de l'organisme</b>	<b>Montant accordé maximum annuel</b>
Les Lutins du Père Noël	1 250 \$
La Guignolée de Saint-André-d'Argenteuil	1 000 \$
Samedi Vélo	800 \$
Église Presbytérienne	100 \$*
Comité de sauvegarde de l'église de Carillon	5 000 \$*
Légion canadienne	Équivalent de la valeur d'une couronne de coquelicot (Jour du souvenir)

Programme régional Place aux jeunes	Selon les inscriptions
Tournoi de golf de la S.Q. (Banque alimentaire)	250 \$ (en publicité)
La Société d'horticulture d'Argenteuil	Équivalent du membership
La Société historique d'Argenteuil	Équivalent du membership
Loisirs Laurentides	300 \$ (en publicité)
Tournoi de golf de la Fraternité des pompiers volontaires de Saint-André-d'Argenteuil ou autres activités	100 \$
Les autres demandes seront traitées cas par cas par le Conseil municipal	

\* En ce qui concerne l'église Presbytérienne et le Comité de Sauvegarde de l'église de Carillon, l'aide sera versée automatiquement, ils n'auront plus besoin de présenter de demande écrite, le service de la comptabilité 1 fois par année soit le 1<sup>er</sup> lundi du mois d'avril, émettra un chèque aux deux organismes.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

#### **6.7**

**2021-02-R023**

### **PROLONGATION DE LA MODIFICATION TEMPORAIRE AU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES ARRIÉRÉES**

CONSIDÉRANT la situation de pandémie mondiale du COVID-19;

CONSIDÉRANT que l'article 981 du code municipal permet au conseil municipal des ajustements au taux d'intérêt sur les versements;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil ne veut pas imposer un fardeau financier supplémentaire dans ses temps difficiles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire prolonger de trois (3) mois le taux d'intérêts à 0% pour tous les retards de paiement sur la taxe foncière, complémentaire et droit de mutation (taxe de bienvenue);

Il est proposé par madame Catherine Lapointe, appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil prolonge pour une période de trois (3) mois le taux d'intérêt à 0% pour tous les retards de paiement sur la taxe foncière, complémentaire et droit de mutation (taxe de bienvenue) pour la période du 1 janvier 2021 au 31 mars 2021. Le conseil municipal réévaluera en mars 2021 la possibilité de prolonger la période.

L'implantation de cette mesure est équivalente et a les mêmes impacts qu'aurait eus le report de la date de paiement. Il est important de rappeler que les citoyens qui sont en mesure de payer leurs taxes doivent le faire afin de s'assurer d'une continuité de nos services municipaux.

La municipalité souhaite rappeler que de nombreux moyens sont mis à la disposition des citoyens pour en effectuer le paiement soit :

- Par le biais des services en ligne de la majorité des institutions bancaires;
- Par le biais de son créancier hypothécaire;
- Par chèque ou mandat-poste envoyés par la poste ou déposés dans la boîte de courrier de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**6.8**

2021-02-R024

**ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES POUR LES ANNÉES 2016-2017-2018-2019 ET 2020 DE L'O.M.H. DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitations Québec a révisé les prévisions budgétaires pour les années 2016-2017-2018-2019 et 2020 de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil;

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

D'accepter les prévisions budgétaires révisées de l'O.M.H. de Saint-André-d'Argenteuil au montant de :

2016	(24.00 \$)
2017	3 527.00 \$
2018	1 931.00 \$
2019	695.00 \$
2020	152.00 \$

D'accepter que la contribution de la part de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil soit de 6 281 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Mme Marie-Christine Godin, directrice générale, OMH de Lachute,  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**7.1**

2021-02-R025

**G20-055 GESTION DES ACTIFS PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande au directeur général de déposer une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour Développer un plan de gestion des actifs municipaux.

Que le conseil de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Collecter des données des actifs essentiels.
- Élaborer un plan de gestion des actifs municipaux.
- Former le personnel en gestion des actifs

Que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil consacre jusqu'à concurrence de 55 555 \$ taxes nettes au financement des coûts associés à ce projet dont 50 000 \$ seront remboursés par la subvention de la FCM.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. Benoît Aubin, ing., directeur service de génie et des cours d'eau, MRC d'Argenteuil  
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

**7.2**

**2021-02-R026**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DES SOLS DANS LE PROJET DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC SUR LA ROUTE 327**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une proposition de la compagnie Qualilab Inspection inc. en date du 15 janvier 2021, pour la réalisation d'une caractérisation environnementale des sols dans le projet du prolongement du réseau d'aqueduc sur la route 327 à partir de Terrasse Raymond;

Il est proposé par monsieur Michel Saint-Jacques,  
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

Que le conseil municipal accepte la proposition de la compagnie Qualilab Inspection inc. reçue le 15 janvier 2021, au montant de 8 800 \$ taxes en sus et d'accorder ledit mandat.

Que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Benoît Grimard à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Qualilab Inspection inc.  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité  
M. Michel Lavoie, directeur des travaux publics*

**8.1**

**2021-02-R027**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2020-010 – 53, ROUTE DU LONG-SAULT AYANT POUR EFFET DE PERMETTRE UN USAGE ADDITIONNEL COMMERCIAL COMPRENANT DE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR, LE STATIONNEMENT DE 7 CAMIONS ET 3 REMORQUES AU 53, ROUTE DU LONG-SAULT ET CE, CONTRAIREMENT AUX**

**DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 47 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 47 QUI INTERDIT L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR ET QUI  
AUTORISE LE STATIONNEMENT D'UN SEUL VÉHICULE COMMERCIAL  
POUR L'USAGE ADDITIONNEL**

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que l'occupation du sol où est située la demande n'est pas soumise à des contraintes pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement ne cause pas un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que des mesures d'atténuations telles que des écrans de végétation et de l'éclairage minuté ont été proposées par le demandeur;

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu un avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme dans la cadre d'une séance tenue le 10 novembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans le journal Le Régional, invitant toute intéressé à se faire entendre au cours de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020;

Il est proposé par monsieur Michel Larente,  
appuyé par madame Catherine Lapointe

et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil refuse la demande de dérogation mineure au règlement de zonage visant à permettre un usage additionnel commercial comprenant de l'entreposage extérieur, le stationnement de 7 camions et 3 remorques au 53, route du Long-Sault et ce, contrairement aux dispositions de l'article 47 du règlement de zonage numéro 47 qui interdit l'entreposage extérieur et qui autorise le stationnement d'un seul véhicule commercial pour l'usage additionnel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Propriétaire*  
Service de l'urbanisme

**8.2**

2021-02-R028

**DEMANDE DE PIIA – LOT 2 623 041, CHEMIN COTEAU DES HÊTRES  
SUD LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE 9.75M X  
9.5M**

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 9.75m x 9.5m a été déposée pour le lot 2 623 041, chemin du Coteau des Hêtres Sud;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 12 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation favorable au conseil municipal;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Larente

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA sur le lot 2 623 041, chemin du Coteau des Hêtres visant la construction d'un bâtiment résidentiel de 9.75m x 9.5m sans condition.



**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. Propriétaire  
Service de l'urbanisme*

**11.1**

**RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE INCENDIE POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2020 ET JANVIER 2021**

Dépôt du rapport d'intervention du service incendie pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

**11.2**

**2021-02-R029**

**DÉMISSION DE MONSIEUR VINCENT HUBERT-JOLY À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT que le directeur du service de sécurité incendie a reçu la lettre de démission de monsieur Vincent Hubert-Joly en date du 17 janvier 2021;

CONSIDÉRANT que monsieur Hubert-Joly a été embauché le 1er décembre 2020 et était en probation pour ce poste auprès de la municipalité;

CONSIDÉRANT que monsieur Hubert-Joly quitte le service de sécurité incendie pour des raisons personnelles ;

Il est proposé par madame Catherine Lapointe,  
appuyée par monsieur Michel Saint-Jacques

et résolu :

D'accepter la démission de monsieur Vincent Hubert-Joly. Les membres du conseil en profitent pour lui souhaiter bonne chance dans ses projets futurs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)**

*c.c. M. Vincent Hubert-Joly  
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité  
M. Sylvain Modérie, directeur du service sécurité incendie*

**12.**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 20 pour se terminer à 19 h 20.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

**13.**

**2021-02-R030**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Michel Larente, appuyé par madame Catherine Lapointe et résolu :

De lever la séance à 19 h 22 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)***

**Signatures :**

---

**Benoît Grimard,  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier**

---

**Marc-Olivier Labelle,  
Maire**